

1000 1000 1000

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20240624-018

du 24 juin 2024

n°018

page 1/3

**EXTRAIT :**

**GRAND  
CHATELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

**PRÉSENTS (49) :** JM. AURIAULT, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B. HENEAU, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, Y. ERGÜL, T. BAUDIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, JM. MEUNIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, M. DROIN, AF. BOURAT, P. CANTINOLLE, P. BARAUDON, D. SIMON, H. MATTARD, E. MICHEL, N. MARQUES-NAULEAU, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, J. SABOURIN ( suppléant de B. FONTAINE), S. MIGEON, P. AZILE, L. BARBOTTIN, C. PIAULET, V. LEAU, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, P. DJERBIR (suppléant P. BARBOT), A. BRAGUIER, P. LOURY (suppléant de JP. CONTE), P. FRADIN (suppléant de M. GODET), L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. BERNARD.

**POUVOIRS (15) :** J. BOISSON donne pouvoir à JP. ABELIN  
D. CATHELIN donne pouvoir à N. MARQUES NAULEAU  
F. SOURIAU donne pouvoir à P. ROCHER  
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à M. LAVRARD  
E. AZIHARI donne pouvoir à Y. ERGÜL  
H. PREHER donne pouvoir à T. BAUDIN  
G. PRINCET donne pouvoir à J. MELQUIOND  
S. RAYNAUD donne pouvoir à L. RABUSSIÉ  
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à JM. MEUNIER  
A. MESSAOUDENE donne pouvoir à F. BRAUD  
J. MARECOT donne pouvoir à M. FRESNEAU  
A. PICHON donne pouvoir à H. COLIN  
F. MERY donne pouvoir à D. CHAINE  
C. CIBERT donne pouvoir à M. DROIN  
P. BAZIN donne pouvoir à P. BARAUDON

**EXCUSÉS (17) :** C. FARINEAU, S. GUEGUEN, I. MIGUET, A. NOËL, P. BIGOT, F. MERCHADOU, D. LEROY (suppléant de F. PIERRON), T. TRIPHOSE, C. MICHAUD, T. DUFFAULT, L. DUFFAULT, T. PRIEUR, P. LECLERC, C. PEPIN, P. FOUCTEAU, T. DAULARD, Y. TROUSSELLE

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

**RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE**

**OBJET : Organisation d'Ici l'été - Gratuité**

*Dans le cadre de leurs politiques d'animation estivale et d'attractivité du territoire, la commune et Grand Châtellerault organisent « Ici l'été ». Né en 2020 d'une volonté de proposer des actions gratuites en direction des habitants du territoire dans un contexte sanitaire contraint ne permettant pas ou peu le départ en vacances, le dispositif « Ici l'été » s'est par la suite étoffé depuis 2021.*

*La volonté politique des collectivités est de pouvoir proposer un cadre global et commun des actions menées en direction des habitants et usagers du territoire. Il s'agit donc de pouvoir proposer une offre de loisirs variée et adaptée à tous les publics tout en valorisant le patrimoine du territoire.*

*Dans cette logique, la programmation d'Ici l'été regroupe en premier lieu, l'ensemble des animations proposées par les services des collectivités et plus spécifiquement : la Direction des sports, la Direction de la culture (avec aussi la ludothèque, le réseau des médiathèques), le service Patrimoine Pays d'Arts et d'Histoire, le service tourisme et le 4.*

*En complément, les services proposent de valoriser les actions grand public menées par des partenaires connus et soutenus par l'une des collectivités, notamment sur le site spécifique dédié*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20240624-018****du 24 juin 2024****n°018****page 2/3**

à la programmation estivale (associations sportives proposant des stages, associations culturelles, Maisons de Quartier, etc.).

En parallèle, le service tourisme va proposer une programmation spécifique « Un été à la Manu ».

Les actions menées par les services se résument ainsi :

- La Direction de la culture propose :
  - Des animations familiales à destination des enfants et des familles au Grand Atelier,
  - Des spectacles à destination des familles avec enfant(s) en Centre-Ville de Châtellerault,
  - Un atelier cirque à la Cabane du Lac du 8 au 12 juillet,
  - Un espace « créathèque/ludothèque » aux côtés des animations sportives au Lac de la forêt,
  - Le réseau des médiathèques de Châtellerault propose des animations de lecture publique.
- Le service Patrimoine – Pays d'Arts et d'Histoire propose :
  - Des visites théâtralisées sur le site de la Manu (valorisées dans le cadre de « Un été à la Manu »),
  - Des visites guidées (théâtre Blossac et centre-ville),
  - Des rallyes patrimoine sur différentes communes.
- Le service Tourisme propose :
  - Des bistrotts guinguettes sur différentes communes,
  - Des églises accueillantes sur différentes communes,
  - Des cours en jardins chez l'habitant sur différentes communes,
  - Des randonnées et balades thématiques sur différentes communes,
  - Un dimanche 1 900 en bord de Vienne à Cenon-sur-Vienne,
  - « Un été à la Manu » avec différentes activités permettant aux familles de profiter des lieux tout au long de la journée (patinoire d'été, animations sportives, expositions, activités « zen », foodtrucks, etc.).
- Le 4 propose :
  - Des ateliers de sensibilisation sur les lieux de baignade de Grand Châtellerault.
- La Direction des sports propose des animations sportives et de loisirs :
  - Du 9 juillet au 24 août de 10h20 à 12h30 et de 14h à 19h du mardi au samedi et jours fériés,
  - 1 site d'activité : Le Lac,
  - Au total 2 100 créneaux, 20 700 places disponibles, et des animations en accès libre gratuitement à partir de 3 ans,
  - Un espace buvette sur le site du Lac de la forêt.

La direction des sports propose également des stages, des initiations et des cours collectifs. Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte du projet ici l'été, de mettre à disposition à titre gracieux les sites de la communauté d'agglomération pour l'organisation de cette manifestation et d'accorder la gratuité d'accès aux activités de loisirs, hormis les visites guidées du théâtre Blossac, les animations de la patinoire et du Grand Atelier.

\* \* \* \* \*



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**ACTE N° CC-20240624-018**

**du 24 juin 2024**

**n°018**

**page 3/3**

**VU** l'article 3.II.3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

**VU** la délibération n°24 du conseil communautaire du 3 juillet 2023 relatif au Grand Atelier, musée d'art et d'industrie, modification des tarifs,

**VU** la délibération n°16 du conseil communautaire du 4 juillet 2022 relative aux modalités d'exploitation du patrimoine architectural protégé communautaire (Ferme acadienne n°10 à Archigny, théâtre Blossac à Châtellerault, Vieux Poitiers à Naintré et Abbaye de l'Etoile à Archigny) par des offices de tourisme et des prestataires extérieurs dans le cadre de la réservation de groupes touristiques,

**VU** la délibération n°17 du conseil communautaire du 24 juin 2024 relative aux tarifs des animations estivales à la patinoire La Forge

**VU** la délibération n°1 du conseil communautaire du 27 février 2023, définissant l'intérêt communautaire,

**CONSIDERANT** l'intérêt des actions et animations proposées.

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de prendre acte du projet « Ici l'été » et d'accorder la gratuité d'accès aux activités de loisirs, hormis les visites guidées du théâtre Blossac, les animations de la patinoire et du Grand Atelier,
- de la gratuité de la mise à disposition des sites de la communauté d'agglomération pour l'organisation de cette manifestation.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICLOUD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

2005 11 11